



## Décision de radiodiffusion CRTC 2025-179

Version PDF

Gatineau, le 14 juillet 2025

**Bell Media Regional Radio Partnership**  
Vancouver (Colombie-Britannique)

*Demande 2025-0263-2, reçue le 27 mai 2025*

### **CKST Vancouver – Révocation de licence**

1. Bell Media Regional Radio Partnership a demandé la révocation, avec prise d'effet le 27 mai 2025, de la licence de radiodiffusion qu'elle détient relativement à l'entreprise de programmation de radio commerciale de langue anglaise CKST Vancouver (Colombie-Britannique), renouvelée pour la dernière dans *Diverses entreprises de programmation de radio – Renouvellements administratifs*, Décision de radiodiffusion CRTC 2025-136, 11 juin 2025.
2. Compte tenu de la demande du titulaire et conformément à l'alinéa 9(1)f) et au paragraphe 24(1) de la *Loi sur la radiodiffusion*, le Conseil **révoque** la licence de radiodiffusion attribuée à Bell Media Regional Radio Partnership pour l'entreprise susmentionnée.

Secrétaire général